

Paray



Vieille  
Poste

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Publié le

**SLOW**

ID : 091-219104791-20230120-DEC\_2023\_009-AU

# DÉCISION DU MAIRE

## Développement Artistique et Culturel

AVA

Décision n° DEC\_2023\_009

### Objet : Contrat du spectacle "La vie est bête"

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

## DÉCIDE

**Article 1 :** Un contrat est signé avec ADL Productions – 34 Avenue Marcel ouvrier – 91550 Paray-Vieille-Poste, pour une représentation du spectacle « La vie est bête » le vendredi 3 février 2023 à 20h30 à l'Avant-Scène.

**Article 2 :** Le prix de cession est fixé à 3 700 € Net (trois mille sept cent euros).

**Article 3 :** Les crédits nécessaires au paiement de la dépense sont inscrits au budget primitif 2023.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,